

Formulaire à retourner par mail à
trophees.innovation@comexposium.com

Date limite d'inscription :

12/10/2018



Les Trophées de l'Innovation du Salon du Cheval de Paris en partenariat avec le Pôle Hippolia et Cheval Pratique, un tremplin pour les entrepreneurs, inventeurs et créateurs au service de la filière équine.

Les Trophées de l'Innovation mettent en lumière des produits ou services innovants susceptibles d'augmenter la performance, la productivité, le confort, la sécurité ou les économies d'énergie des acteurs de la filière.

POURQUOI PARTICIPER ?

- Pour exposer votre produit/service pendant 9 jours sur l'Espace Innovation du salon, un espace privilégié où le Pôle Hippolia le présentera aux visiteurs
- Pour bénéficier d'un tremplin de communication important et multiplier vos retombées presse
- Pour pouvoir exploiter une distinction reconnue au sein de la filière équine

LES PRIX



Le **Prix du Jury**,
décerné le lundi 26 novembre 2018



Le **Prix du Public**,
décerné le dimanche 2 décembre 2018, suite aux votes des visiteurs

LES RÉCOMPENSES :

- Un diplôme et un trophée
- Un rédactionnel dans un numéro de Cheval Pratique, une publication sur la page Facebook du magazine et un encart publicitaire (1/4 de page offert)
- Un rédactionnel sur le site internet www.salon-cheval.com et www.pole-hippolia.org
- Un encart dédié dans le communiqué de presse «Bilan» du Salon du Cheval de Paris
- Un double accompagnement :
 - Un accompagnement conseil « Financement et management de l'innovation » de 2 jours, offert par Myriagone Conseil
 - Un accompagnement du Pôle Hippolia au travers de l'adhésion 2019 (voir règlement)
- Un stand nu de 9m² sur le Salon du Cheval de Paris 2019 (pour le gagnant du Prix du Jury)

L'entreprise participante doit être une entreprise française (siège social situé en France), fabriquant un produit ou service en lien avec le secteur équestre, qui apporte **une valeur ajoutée pour la filière/pour le cavalier et son cheval.**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le produit/service ne doit pas avoir été annoncé avant le **13 octobre 2017**
- Le produit/service doit avoir été officiellement commercialisé en France après le **13 octobre 2017**, ou s'il n'est pas encore commercialisé, être au stade de **prototype fonctionnel**
- Le produit/service doit correspondre à la définition d'innovation ci-dessous :

« Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. »

Source : OCDE

- Aspect novateur du produit/service :

Bénéfice apporté à la filière grâce à sa praticité, sa performance, son ergonomie, sa technologie, son éco-responsabilité, son design et l'économie qu'il génère.

Frais d'inscription obligatoires :

- Tarif Exposant au Salon du Cheval de Paris 2018 ou Membre du Pôle Hippolia 2018 : 240€ TTC
- Plein tarif (ni exposant au Salon du Cheval de Paris 2018, ni membre du Pôle Hippolia 2018) : 480€ TTC

En cas de non sélection, le montant de la participation sera restitué.

DATES CLÉS

18 JUL.



Ouverture des inscriptions

12 OCT.



Clôture des inscriptions

19 OCT.



Annnonce des sélectionnés

24 NOV AU
02 DÉC.



Exposition des produits sur l'Espace Innovation

26 NOV.



Prix du Jury

02 DÉC.



Prix du Public

Anaïs-Cerise AZORIN, Créatrice du blog Nana Cerise by Cavalcades
Marc BAINAUD, Rédacteur en chef de Newestern
Robin BEUCHER, ATE, dirigeant de la ferme équestre du Cavalquinta
Laure BONATI, Docteur-vétérinaire et journaliste pour Cheval Santé
Jean-Pierre BURAY, Fondateur du village équestre de Conches, maître d'enseignement et de gestion de l'équitation de l'université d'Angers
Caroline CHADELAT, Cavalière internationale de Concours complet
Camille CONDE-FERREIRA, Vice-championne d'Europe de CSO Junior 2016
Stéphane DELANOUE, Gérant de la société Selle Expert
Caroline DI STEFANO, Directrice générale de la Laiterie de Montaigu
Amandine DOLEON, Ostéopathe équin, collaboratrice d'Equicare Center
Sophie DUBOURG, Directeur Technique National de la Fédération Française d'Équitation
Anne-Caroline FABRY DE MONTS, Docteur-vétérinaire équin
Sylvia FLAHAUT, Rédactrice en chef de L'Éperon
Pierre FLEURY, Cavalier de spectacle équestre
Pascal GAUTHERIN, Président de Padd
Delphine GERMAIN, Rédactrice en chef de Cheval Magazine et Cheval Pratique
Caroline GODIN, Responsable de l'écurie de propriétaires du Haras de la Cense

Jessica GORDON, Directrice du Salon du Cheval de Paris
Marie GOUELLO, Cavalière internationale de dressage
Julie JUDET-CHERET, Cavalière internationale de dressage
Ophélie LABOURY-BARTHEZ, Directrice du cabinet Myriagone-Conseil, Expert en innovation
Franck LE MESTRE, Directeur de l'hippodrome et du centre d'entraînement de Deauville
Yves LEROUX, Président de Cheval Qualité France, président du club hippique niortais et président de la Maison du Cheval du marais poitevin
Maud LIGOUZAT, Groom de Philippe Rozier, champion olympique de CSO par équipes
Romain MARCATTE, Maréchal-ferrant
Côme de MAUPEOU, Lauréat du Trophée de l'Innovation 2017 (Prix du Jury)
Apolline MELIN, Chargée de projets web et Community Manager
Laurence MEUNIER, Présidente du Pôle Hippolia, présidente du Jumping de Cabourg et dirigeante de la société Ecolit
Sylvie MOUILLESEAUX, Instructrice BEES 2 au village équestre de Conches
Franck PERRET, Cavalier international de reining
Francis REBEL, BEES 3, professeur-écuyer
Sébastien ROULLIER, Directeur de la rédaction de Grand Prix
Alicia SOREL, Chargée d'affaires innovation à la BPI France - Réseau Ile-de-France Ouest
Anaïs VIVION, Lauréat du Trophée de l'Innovation 2017 (Prix du Public)

* Sous réserve de modifications

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour postuler, vous devez obligatoirement retourner les documents ci-dessous avant le 12 octobre 2018 :

PAR MAIL - OBJET : CANDIDATURE TROPHEES / [NOM DE VOTRE PRODUIT]

- Ce formulaire d'inscription dûment complété, **directement via le fichier pdf**
- 3 photos du produit/service en format jpg HD (minimum 1,5Mo).
Pensez à Wetransfer <http://www.wetransfer.com/> si vos photos excèdent 3Mo
- Une facture proforma ou une déclaration de valeur correspondant au produit présenté. Pour les sites web ou applications, indiquez le prix des abonnements proposés

à trophees.innovation@comexposium.com

Toute candidature non adressée à trophees.innovation@comexposium.com ne sera pas prise en compte.

ET

PAR COURRIER :

- Un chèque de 240€ TTC ou 480€ TTC à l'ordre de Comexposium :
COMEXPOSIUM - Trophées de l'Innovation du Salon du Cheval de Paris
à **Ophélie CHABAULT - 70, avenue du Général de Gaulle - F-92058 Paris La Défense Cedex**
Tél : 01 76 77 15 32

ATTENTION : les dossiers d'inscription incomplets, non accompagnés du règlement ne seront pas pris en considération

EN CAS DE SÉLECTION,

Une vidéo de 20s présentant votre produit/service vous sera demandée.

Dans un souci d'équité, chaque produit/service disposera d'un volume maximum dédié à sa présentation sur l'Espace Innovation du Salon.

1 FORMULAIRE À COMPLÉTER POUR 1 PRODUIT PRÉSENTÉ

Ce formulaire est un pdf personnalisable.

Merci de le remplir directement sur votre ordinateur. Tout formulaire d'inscription scanné ne sera pas pris en compte.

Société / Raison sociale :

Je suis exposant au Salon du Cheval de Paris 2018

N° de stand

Je suis membre 2018 du Pôle Hippolia

Je ne suis ni exposant au Salon du Cheval de Paris, ni membre du Pôle Hippolia

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse de facturation
(si différente de la raison sociale) :

N° Siren :

N° TVA intracommunautaire :

Responsable du dossier :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

Catégorie :

Produits de soins

Équipement du cheval

Infrastructures et transport

Alimentation et litière

Équipement du cavalier

Services et nouvelles technologies

Description du produit*:

Nom du produit :

Date de lancement du produit

(seuls les produits dont la première commercialisation a eu lieu après le 13/10/2017 seront retenus) :

Description officielle en 300 caractères espaces compris

Les 3 points forts du produit* :

1

2

3

En quoi est-ce une innovation ?*

(se référer à la définition de l'innovation et aux critères innovants énoncés page 2) :

Quelle est l'origine de l'idée ?

Quel est le public visé ?

L'efficacité de votre produit/service a-t-elle été démontrée par des tests ou études ?

Conditions

Durée

Résultats obtenus

Quelles sont les certifications, les labellisations, les prix obtenus par votre produit/service ?

En quoi votre produit/service s'inscrit-il dans le développement durable ?

Comment envisagez-vous de présenter votre produit/service sur l'Espace Innovation (dimensions du produit, présentation, support de communication) ?*

Qu'est-ce qui vous a motivé à participer aux Trophées de l'Innovation ?

Comment avez-vous connu les Trophées de l'Innovation ?

*Pour les produits volumineux (vans, obstacles...), pensez à les modéliser.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement des Trophées de l'innovation, dont je possède un exemplaire, et en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Je demande mon inscription comme participant aux Trophées de l'Innovation du Salon du Cheval de Paris 2018 en partenariat

avec le Pôle Hippolia et Cheval Pratique et déclare être dûment habilité et disposer des pouvoirs nécessaires à la contractualisation de la présente inscription.

Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement mis en œuvre par COMEXPOSIUM - SAS au capital de 60 000 000€ - dont le siège social est situé au 70 avenue du Général de Gaulle - 92058 Paris La Défense cedex afin de gérer votre inscription et votre participation aux Trophées de l'Innovation en exécution du règlement des Trophées de l'innovation, ainsi que pour vous faire part des actualités et des offres commerciales, selon le choix que vous aurez exprimé. Les données à caractère personnel à fournir de manière obligatoire sont indiquées comme telle sur le formulaire. Sans ces données, notre société ne sera pas en mesure de satisfaire votre demande. Seuls ont accès à vos données à caractère personnel, dans la limite de leurs attributions respectives (i) les services internes à notre société chargés de la gestion du Salon, (ii) les prestataires habilités par notre société en lien avec la gestion et l'organisation du salon, et en fonction de vos choix, le groupe COMEXPOSIUM et nos partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données, un droit à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données que vous pouvez exercer, à tout moment, par voie électronique ou postale, aux coordonnées suivantes : COMEXPOSIUM - salon du Cheval- 70 avenue du Général de Gaulle 92058 Paris La Défense cedex ou privacy@comexposium.com. Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Vous êtes susceptible de recevoir des actualités et propositions commerciales concernant le Salon du Cheval de Paris. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case.

Je souhaite recevoir des actualités et propositions commerciales concernant les autres événements du groupe COMEXPOSIUM : Paris Retail Week, Foire de Paris, Salon International de l'Agriculture, Salon du Tourisme, Rétromobile, Paris Games Week, etc.

Je souhaite recevoir les actualités et propositions commerciales des partenaires du Salon du Cheval de Paris.

Le soussigné demande son admission pour présenter son produit/service aux Trophées de l'Innovation du Salon du Cheval de Paris 2018 en partenariat avec le Pôle Hippolia et Cheval Pratique. Il s'engage à se conformer au présent règlement et à y adhérer dans sa totalité.

À :

NOM ET FONCTION DU REPRÉSENTANT HABILITÉ
(en capitales)

DATE :



Avec le soutien de la Région Normandie.

Comexposium
70 avenue du Général de Gaulle • F-92058 Paris La Défense Cedex
Tel: +33 (0)1 76 77 11 11 • Fax: +33 (0)1 53 30 36 37
SAS au capital de 60.000.000 e • 316 780 519 RCS NANTERRE
Société mandataire d'intermédiaire d'assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 10058581
(www.orias.fr), la société COMEXPOSIUM est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP)

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Les « Trophées de l'Innovation » (ci-après dénommés « l'Opération ») sont organisés dans le cadre du Salon du Cheval de Paris qui se déroule du 24 novembre au 2 décembre 2018 au Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte (ci-après le « Salon »). Ils sont organisés par COMEXPOSIUM - 70 avenue du Général de Gaulle F-92058 Paris La Défense Cedex - SAS au capital de 60 000 000 € - 316 780 519 RCS Nanterre (ci-après la « Société Organisatrice »), en partenariat avec le Pôle de compétitivité Filière équine, dit Pôle Hippolia, Association Loi 1901, enregistrée au Répertoire des Entreprises et des Etablissements sous le numéro 422808949, dont le siège social est sis à la Maison du Cheval, 6 avenue du Maréchal Montgomery, 14000 Caen (ci-après le « Pôle Hippolia ») et le magazine Cheval Pratique, publication éditée par ID EDITIONS, société par actions simplifiée au capital de 37 000€, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 400 024 766 (ci-après « Cheval Pratique »).

ARTICLE 2 - OBJET

L'Opération a pour objet de distinguer, parmi les nouveaux produits ou services pré-sélectionnés pour être exposés au Salon, ceux qui présentent le caractère le plus innovant pour le milieu équestre. Au terme de l'Opération seront remis deux prix : le « prix du public » (ci-après le « Prix du Public ») et le « prix du jury » (ci-après le « Prix du Jury »).

ARTICLE 3 - VALIDITE DE LA PARTICIPATION

Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraînera automatiquement l'annulation de la participation concernée.

En tout état de cause, pour participer valablement à l'Opération, les participants (ci-après les « Participants ») devront se conformer strictement aux conditions de participation telles que définies par le présent règlement ainsi qu'à toutes autres instructions qui leur seraient communiquées par la Société Organisatrice par tout autre moyen.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

a) La participation aux Trophées de l'Innovation est ouverte aux entreprises remplissant les conditions suivantes :

- Etre une entreprise française,
- Etre fabricant du produit ou service présenté,
- Disposer des agréments et/ou certificats réglementaires obligatoires le cas échéant,
- Avoir retourné un dossier d'inscription complet avant le 12 octobre 2018,
- Ne présenter à l'Opération que le produit ou le service énuméré dans le formulaire d'inscription,
- Le produit doit avoir été commercialisé après le 13/10/2017 ou, s'il n'est pas encore commercialisé, être au stade de prototype fonctionnel.

La Société Organisatrice, le Pôle Hippolia et Cheval Pratique sont seuls juges de l'emplacement du produit/service présenté.

b) Catégories des produits admis à concourir :

- Produits de soins
- Alimentation et litière
- Equipement du cheval
- Equipement du cavalier
- Infrastructures et transport
- Services et nouvelles technologies

c) Présentation des dossiers

Les Participants pourront s'inscrire à l'Opération en téléchargeant le formulaire d'inscription sur les sites internet suivants : www.salon-cheval.com et <http://pole-hippolia.org/>;

Les dossiers d'inscription devront impérativement être retournés avant le 12 octobre 2018 à l'adresse suivante : trophées.innovation@comexposium.com

Ils devront être complets et comprendre impérativement les documents suivants :

- Le formulaire d'inscription dûment complété,
 - 3 photos maximum du produit, en jpg HD,
 - Une facture proforma ou une déclaration de valeur correspondant au produit présenté,
 - Un chèque de participation à l'ordre de Comexposium - Trophées de l'Innovation du Salon du Cheval de Paris,
 - En cas de sélection, une vidéo de 20s présentant votre produit vous sera demandée.
- Pour être pris en considération, ces dossiers devront obligatoirement être rédigés en français. Un chèque devra être impérativement envoyé à l'ordre de Comexposium : COMEXPOSIUM - Trophées de l'Innovation du Salon du Cheval de Paris - Ophélie Chabault 70, avenue du Général de Gaulle - F-92058 Le Défense Cedex - Tél : 01 76 77 15 32

d) Sélection

Une sélection sera réalisée en amont du Salon et les produits sélectionnés seront exposés sur un espace dédié pendant toute sa durée.

ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS

a) Le comité de sélection

Un comité de sélection, composé de professionnels du secteur équestre, se réunira afin d'examiner l'ensemble des dossiers et d'opérer une sélection de ces derniers sur la base des critères de participation et de sélection suivants : ingéniosité, facilité d'utilisation, ergonomie, design/ esthétique, aspect novateur du produit, technologie employée, qualité et efficacité, éco-responsabilité. Un mail et un courrier seront envoyés à chaque Participant les informant des dossiers retenus à des sélections. Les décisions du comité de sélection sont souveraines et discrétionnaires. Elles ne sont pas susceptibles de contestation.

b) Les lauréats

• Prix du Jury

Sur le Salon, le lundi 26 novembre 2018 à 14 heures, tous les candidats sélectionnés devront être présents sur l'« Espace Innovation ».

A 14 heures, les candidats devront présenter leur produit/service aux membres du jury en 5 minutes, avec un diaporama imposé de 5 slides. Après avoir entendu la présentation de chaque candidat, les membres du jury pourront aller rencontrer les Participants. Ils procéderont alors à un premier vote pour désigner les 3 nominés. A 17h, les 3 finalistes auront 180 secondes chacun pour présenter leur produit/service, devant le public du Salon et le jury. A l'issue de cette seconde présentation et après délibération, le jury désignera le lauréat du Prix du Jury pour le « Trophée de l'Innovation du Salon du Cheval de Paris 2018 ». Le résultat apparaîtra en direct sur écran. Les décisions du jury demeureront souveraines et discrétionnaires. Elles ne pourront faire l'objet de contestation. Il est précisé que les horaires indiqués au présent article le sont à titre indicatifs et sont susceptibles de modification.

• Prix du public

Le public est invité pendant toute la durée du Salon à voter pour son innovation préférée. Des hôtesses du Pôle Hippolia recueilleront leurs votes sur des tablettes tactiles. La remise du Prix du Public aura lieu le dimanche 2 décembre 2018.

b) Récompenses

Le lauréat du Prix du Jury et du Prix du Public recevront, à titre de récompense :

- Un diplôme et un trophée mentionnant le prix remporté,
- Un contenu rédactionnel et un encart publicitaire (1/4 page offert) dans un numéro du magazine « Cheval Pratique », une publication sur la page Facebook de Cheval Pratique,
- Un contenu rédactionnel sur les sites internet www.salon-cheval.com et www.pole-hippolia.org,
- Un encart dédié dans le communiqué de presse «Bilan» du Salon du Cheval de Paris
- Un double accompagnement :
- Un accompagnement conseil « Financement et management de l'innovation » de 2 jours, offert par Myriagone Conseil
- Une adhésion offerte au Pôle Hippolia à hauteur de 500 € hors taxe pour l'année 2019

Le lauréat du Prix du Jury se verra en outre accorder un stand nu de 9m2 pour l'édition 2019 du Salon du Cheval de Paris.

La récompense attribuée ne peut avoir valeur d'agrément ou d'homologation de quelque façon que ce soit. Les prix ne peuvent en aucun cas être échangés contre des chèques, espèces ou objets et sont non cessibles.

ARTICLE 6 - DIFFUSION DES INFORMATIONS ET PROMOTION

Les informations fournies par les candidats peuvent être, dès réception, immédiatement utilisées par la Société Organisatrice, le Pôle Hippolia et Cheval Pratique et éventuellement reformulées à leur convenance pour établir des documents promotionnels de ces Trophées ou du Salon, sans que ces candidats, leurs mandants ou leurs ayants droit puissent s'y opposer de quelque manière que ce soit, et ce pendant une durée de 5 ans.

Les lauréats autorisent par avance la Société Organisatrice, le Pôle Hippolia et Cheval Pratique à utiliser notamment leur nom, adresse, photographie, dénomination commerciale, dans toute action public-promotionnelle liée aux présents Trophées, sur tous supports (notamment Internet), en France et à l'étranger, sans que celle-ci puisse ouvrir d'autre droit que le prix gagné. Les exposants lauréats pourront faire état de leur récompense pour les besoins de leur communication promotionnelle relative au produit primé. Dans ce cas, ils devront obligatoirement indiquer sur tout document promotionnel la mention « Trophée de l'Innovation du Salon du Cheval de Paris 2018 en partenariat avec le Pôle Hippolia et Cheval Pratique ».

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

Il est convenu que la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'Opération.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Les Participants ont pris préalablement à l'envoi de leur dossier, toutes les mesures de protection utiles de leur invention ou innovation par dépôt de dessins, modèles, demandes de brevet ou dépôt de marques. Les Participants feront leur affaire de toute réclamation de quelque nature que ce soit relative aux éléments présentés dans le cadre des présents Trophées déclarant décharger l'organisateur de toute responsabilité à cet égard.

ARTICLE 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En participant à l'Opération, le Participant déclare être titulaire de l'ensemble de droits de propriété intellectuelle des éléments transmis à la Société Organisatrice dans le cadre de l'Opération.

Le Participant garantit, par ailleurs, à la Société Organisatrice que les éléments transmis sont originaux et n'empruntent aucun élément original ou protégé par un droit de propriété intellectuelle quelconque.

A ce titre, le Participant garantit la Société Organisatrice contre toute action en contrefaçon ou toute action en revendication de droits d'auteur qui porterait sur les éléments transmis dans le cadre de l'Opération.

ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTES - DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies sur chaque Participant tant lors de la participation à l'Opération que, le cas échéant, en vue de permettre la remise du Prix, sont collectées et traitées conformément à la réglementation régissant la protection et la collecte des données personnelles. Les données collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion de l'Opération.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque Participant dans le cadre de l'Opération sont indispensables pour la prise en compte de sa participation, l'exercice par un Participant de son droit de retrait avant la fin de l'Opération entraînera l'annulation automatique de sa participation à l'Opération.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données le concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données qu'il peut exercer, à tout moment, par voie électronique ou postale, aux coordonnées suivantes : COMEXPOSIUM - Salon du Cheval - 70 avenue du Général de Gaulle Paris La Défense cedex ou privacy@comexposium.com. Chaque Participant dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

ARTICLE 11 - PRISES DE VUE

Les Participants autorisent expressément, à titre gracieux, la Société Organisatrice, le Pôle Hippolia et Cheval Pratique et/ou tout tiers désigné par eux à :

- Réaliser s'ils le souhaitent des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits ou services exposés.
- Utiliser librement ces images sur tout support (notamment Internet) y compris publicitaires, en France comme à l'étranger, et ce pour une durée de cinq ans.
- Citer et reproduire gracieusement sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de 5 ans à compter de la signature du formulaire d'inscription..

ARTICLE 12 - COMMUNICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé en l'Etude de la Société Civile Professionnelle Eric CHAPIUS et David BUZY, 10 Rue Pergolèse - 75116 PARIS.

ARTICLE 13 - MODIFICATION

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler l'Opération ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre de l'Opération, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée ni aucune indemnité lui être réclamée de ce fait.

Dans de telles circonstances, la Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les Participants dans les meilleurs délais, [étant par ailleurs entendu que toute modification consécutive du présent règlement (hors l'hypothèse d'annulation de l'Opération) donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de l'étude d'huissiers précitée à l'article 10 ci-dessus. Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation à l'Opération à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

ARTICLE 14 - LITIGES - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération devra être formulée par écrit et adressée à la Société Organisatrice par voie postale et ne pourra être prise en considération au-delà du 17 décembre 2018.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de l'Opération ainsi que la désignation des gagnants. Si une ou plusieurs stipulations du présent règlement étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à l'Opération les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait de l'Opération ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout différend né à l'occasion de l'Opération fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre la Société Organisatrice et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera à la compétence du tribunal de commerce de Nanterre.